

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 11 septembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absente*), Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY, Annie VALO, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Jean-François CORDON donne pouvoir à Valérie MORFOUASSE,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Pascal LEBRETON donne pouvoir à Jean-Pierre-OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry ROYER,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Marie-Paule ALLAIN, Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Stéphane de SALLIER DUPIN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER, Caroline MERIAN, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Pierre-Alexis BLEVIN

(Signature)

(Nom et Prénom)

Délibération n°2024-130

Membres en exercice : 69 Présents : 53

Absents : 16

Pouvoirs : 8

MOBILITES RAPPORT DELEGATAIRE 2023 TRANSPORT URBAIN, NON URBAIN, INTERURBAIN ET SCOLAIRE DISTRIBUS

Par un contrat de concession conclu pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, la société Compagnie Armoricaine de Transports s'est vu confier la gestion et l'exploitation du transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire Distribus.

Conformément à l'article 40 du contrat, le concessionnaire est tenu de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Concession et une analyse de la qualité des services telle que définie à l'article 21 du contrat. Ce rapport permet à Lamballe Terre & Mer d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Il est présenté au plus tard le 30 juin de l'exercice suivant et comprend notamment :

- Les comptes afférents à la totalité des opérations entrant dans la concession,
- Un rapport sur la qualité du service,
- Une annexe permettant à Lamballe Terre & Mer d'apprécier les conditions d'exploitation du service,
- Une synthèse destinée à être présentée au Conseil communautaire,
- Une note de synthèse du rapport de 3 pages environ.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-3, L.1413-1,

Considérant :

- Le rapport et sa présentation, transmis au Conseil communautaire,
- L'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux, réunie le 06 septembre 2024,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- PREND ACTE du rapport 2023, produit par la société Compagnie Armoricaine de Transports, sur la gestion et l'exploitation du transport urbain, non-urbain, interurbain et scolaire Distribus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

23 OCT. 2024



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 23 OCT. 2024

De la publication le 23 OCT. 2024


Pour le Président
Par déléguation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale